



Point d'étape de l'exécution de l'Agenda 21

Conseil général des Pyrénées-
Atlantiques

Décembre 2014



La réalisation du point d'étape de l'exécution de l'Agenda 21 est le résultat :

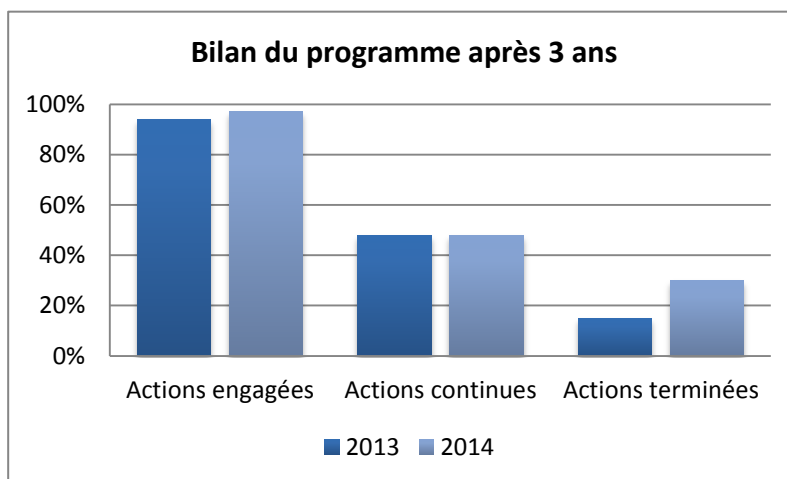
- D'un travail collaboratif effectué en interne et conduit par le pôle Agenda 21, par l'intermédiaire :
 - o De deux réunions collectives avec les porteurs d'actions Agenda 21 ;
 - o D'interviews individuelles menées auprès :
 - Des Directeurs Généraux Adjointes ;
 - De porteurs d'actions Agenda 21 ;
 - De partenaires.
- D'un travail de suivi et d'évaluation, conduit depuis 2011, par les agents du pôle Agenda 21. Ce travail fera l'objet d'un approfondissement de novembre 2014 à janvier 2015, confié à un cabinet d'études, et débouchera sur une actualisation du programme. L'Agenda 21 actualisé, sera soumis à l'approbation de l'Assemblée départementale en février 2015.

I. Point d'étape de l'exécution de l'Agenda 21 au regard des 5 finalités

1. Analyse globale

Après 3 ans de mise en œuvre (sur les 5 années prévues), 65 des 67 actions du programme Agenda 21 sont engagées. Quantitativement, il s'agit d'un bilan très positif, avec un taux de 97 % d'actions engagées.

32 actions du programme sont des actions dites « continues », c'est-à-dire qu'elles correspondent à la mise en œuvre d'une politique, elles continueront d'être exécutées et ne peuvent donc être qualifiées comme « terminées » même si leur engagement est important. Parmi celles-ci, on retrouve « Relever le défi de la qualité des eaux de baignade », « Vers une meilleure gouvernance de l'eau » ou encore « Promouvoir le maintien des personnes âgées et handicapées à domicile ». Parmi les autres actions, un peu plus de la moitié, soit 20 actions, sont terminées.

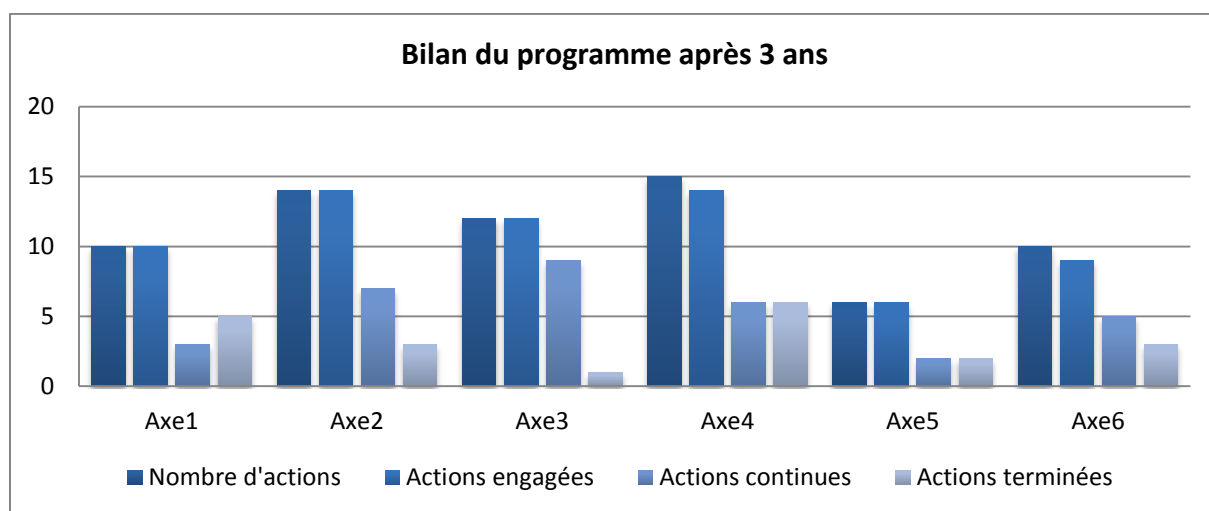


Les 2 actions non engagées sont « Elaborer et mettre en œuvre un programme de formation/sensibilisation des élus sur les grands enjeux de l'Agenda 21 » et « Expérimenter l'intégration de critères de développement durable dans les dispositifs d'intervention ». Pour la première, le porteur de l'action n'a pas été identifié au lancement de l'action, seulement le service concerné, puis après de nombreux changements, personne n'a pris véritablement en charge cette action. De plus, l'expérience d'autres collectivités montre que la mise en œuvre d'un plan de formation sur des

thèmes précis est plus efficace qu'un plan général sur le développement durable. C'est dans ce sens que la suite à cette action a été donnée, de façon ponctuelle : sensibilisation à la gestion économe de l'espace, sensibilisation à l'égalité femme-homme.

Pour la seconde action non engagée, l'expertise de l'Agenda 21 n'est aujourd'hui sollicitée qu'au cas par cas, en fonction de la sensibilité du pilote du règlement d'intervention concerné. L'intervention systématique du pôle Agenda 21 dans la relecture des règlements, souhaitée dans cette action, n'a pas été mise en place. Pour cette action encore, l'identification d'un porteur de projet investi et bien positionné est nécessaire.

2. Analyse par axe



AXE 1 - ASSURER UNE GESTION DURABLE DE L'ESPACE DEPARTEMENTAL



Finalités principales : climat et cohésion sociale

Il s'agit de l'axe le plus abouti avec 71 % d'actions terminées (hors actions continues). En effet, on y retrouve 4 actions sur la mobilité, qui a été une priorité affichée de l'exécutif en place durant ces trois années : transports interurbains, transport à la demande, covoiturage, plateforme de mobilité. On y retrouve également la création de 7 Maisons du Département, ouvertes au 1^{er} octobre 2014, il s'agissait également d'une des mesures prioritaires de l'exécutif.

Dans cet axe, les difficultés rencontrées portent essentiellement sur les actions relatives à la gestion économe de l'espace et l'urbanisme. L'assemblée départementale a adopté en 2013, son « cadre stratégique de la vision départementale en urbanisme et aménagement du territoire ». Cependant, cela ne s'est pas traduit dans la modulation des politiques publiques, même si les avis rendus par les Département sur les documents d'urbanisme ont tenu compte de ce cadre stratégique. Cette action a permis d'informer les élus, mais comme l'urbanisme et l'aménagement ne sont pas des compétences obligatoires du Conseil général, les élus ne se sont pas approprié le sujet. De plus, en matière d'urbanisme, le rôle du Département n'étant qu'incitatif, l'impact est difficile à mesurer.

AXE 2 - GARANTIR UNE REPONSE SOLIDAIRE AUX BESOINS DE CHACUN GAGE DE COHESION SOCIALE



Finalités principales : épanouissement et cohésion sociale

Cet axe est composé en grande partie d'actions continues, comme « Généraliser la clause d'insertion dans les marchés publics du Département » ou « Promouvoir le maintien des personnes âgées et handicapées à domicile » ou encore « Aider les plus défavorisées à lutter contre la précarité énergétique », qui relèvent de la compétence sociale du Département. Sur les autres actions, le taux d'actions terminées est de 43 %, ce qui est assez faible vis-à-vis du reste du programme. Qu'elles soient terminées ou non, l'état d'avancement des actions a progressé, notamment l'utilisation de la clause d'insertion, le recours aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique et le maintien des personnes âgées et handicapées à domicile. Pour les autres, le suivi des actions a été difficile, soit par manque de disponibilité des agents, soit par l'absence de l'inscription de celles-ci au sein du schéma de l'autonomie (qui a pris le dessus sur l'Agenda 21 en termes de priorités), et les avancées de ces actions ne sont pas évaluées.

AXE 3 - ENTRETENIR ET VALORISER LE PATRIMOINE ET L'IDENTITE DU DEPARTEMENT

Finalité principale : préservation de la biodiversité, des ressources, des milieux



Cet axe est composé en grande partie d'actions continues, qui relèvent des politiques environnementales et culturelles. De ce fait, le taux d'actions terminées est artificiellement bas, avec une seule action terminée. Comme pour l'axe précédent, l'exécution de la majorité des actions a été effectué (tourisme durable, gestion des stations d'altitude, qualité des eaux de baignade). Cependant, pour ces actions continues relevant d'une politique générale, la plus-value de l'Agenda 21 est difficile à apprécier.

AXE 4 - NOURRIR LE CHANGEMENT DE PRATIQUES ET DE COMPORTEMENTS DE CHACUN

Finalités principales : toutes.



L'impact de ces actions couvre toutes les finalités car on y retrouve les actions relatives à l'exemplarité de l'institution. Il s'agit également d'actions ponctuelles, qui, même si elles sont « terminées » pour les deux tiers, pourraient être maintenues dans le temps, avec de nouveaux objectifs dans le cadre de l'actualisation du programme d'actions. Parmi celles-ci, on peut citer « Mettre en place une mission Santé au travail », avec la structuration d'un pôle avec 9 agents (psychologues, médecins du travail, chargé de mission Handicap...). On peut également citer « Favoriser l'emploi de travailleurs handicapés au sein du Conseil général » ; le taux de 6 % de travailleurs en situation de handicap a été atteint en 2014. On y retrouve également la mise en place du fauchage raisonné dans l'entretien des bords de routes départementales. Preuve de la prise en compte de cette nouvelle méthode de gestion, le coût d'entretien du petit matériel de fauchage a été réduit de 40 % en 3 ans. On y retrouve également des actions d'ampleur, inscrites dans la durée, avec des plans pluriannuels : les économies d'énergie dans les bâtiments ou encore la mise en œuvre du Plan de Déplacements de l'Administration.

Les actions de formation des élus et de management (« Mise en place d'un management en mode projet » ou « Elaborer et mettre en œuvre une grille d'analyse des projets au regard du développement durable ») connaissent plus de difficultés. Pour ces dernières, même si les premières étapes ont été réalisées (mise en place de formation pour les encadrants ou élaboration de la grille d'analyse), la mise en œuvre reste aléatoire et inégale selon les services.

AXE 5 - DEVELOPPER LES COOPERATIONS ET LE MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Finalités principales : cohésion sociale et dynamiques de production et de consommation responsables.



Le taux d'actions terminées (50%) est dans la moyenne pour cet axe. Les avancées sont très différentes selon les actions. A titre d'exemple, la coopération décentralisée et les congés solidaires sont une réussite avec une progression annuelle et des résultats dès le lancement de l'action. L'accompagnement des collègues dans les démarches de développement durable a plus de difficultés à émerger, et cela pour 2 raisons principales, le mauvais positionnement du porteur de projet au sein de la Direction de l'Education et la mise en place de la collaboration des échanges avec l'Education Nationale. Le développement des services numériques progressent sur des applications internes (délibérations, études géomatiques) ou externes (Covoiturage64, Nature64). Quant au site Internet, le résultat est mitigé. Si l'Agenda 21 est en ligne depuis début 2014, il n'est plus en page d'accueil depuis juin 2014, mais accessible par les entrées « environnement » et « développement ». Une réflexion est en cours pour concevoir le meilleur accès possible en tenant compte du comportement des internautes.

AXE 6 - ACCOMPAGNER LES PARTIES PRENANTES DU TERRITOIRE VERS LA MISE EN ŒUVRE D'UN DEVELOPPEMENT SOUTENABLE

Finalités principales : toutes.



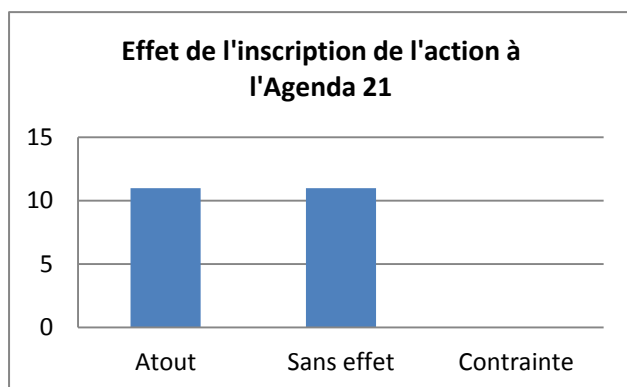
L'impact de ces actions couvre toutes les finalités car on y retrouve les actions relatives à l'exemplarité des acteurs du territoire, par le rôle incitatif du Département, hors des compétences obligatoires dans la plupart des cas. L'axe est composé pour moitié d'actions continues. Pour les autres, le taux d'actions terminées est dans la moyenne du programme. La grande réussite de cette action est l'action « Manger Bio&Local, Labels et Terroir » puisque l'action concerne aujourd'hui 36 des 40 collèges dont les services de restauration sont gérés par le Conseil général, avec un taux moyen d'introduction de produits bio de 10 % et de produits locaux de qualité de 20 %. Le périmètre de cette action s'est même étendu aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. D'autres actions ont connu plus de difficultés, comme l'action « Pour une stratégie durable de développement industriel ». Les aides attribuées aux entreprises privées du territoire n'ont pas connues d'inflexion en faveur du développement durable malgré l'inscription de cette action à l'Agenda 21 départemental.

II. Point d'étape de l'exécution de l'Agenda 21 au regard des 5 éléments de démarche

1. Le regard des porteurs d'actions Agenda 21

Les interviews des porteurs d'actions Agenda 21 repose sur 5 questions relatives à la perception de l'action au sein du programme Agenda 21 d'une part, et aux pistes d'amélioration continue d'autre part.

Question 1. Selon vous, l'inscription de votre action à l'Agenda 21 a-t-elle été un atout/inconvénient/sans effet ?



La moitié des agents considèrent que l'inscription de leur action à l'Agenda 21 a été un atout.

« Elle a été un atout. En effet, si l'action n'avait pas été inscrite à l'Agenda 21, elle n'aurait pas pu être menée sans le mode projet avec l'élan donné à ce type de démarche. »

J. Suberbie – Pôle programmation – DGA AEE

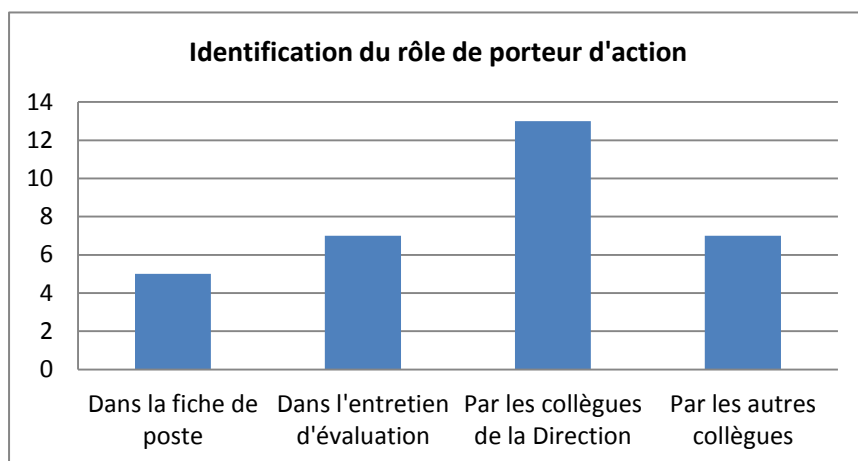
« Sans effet, avec ou sans Agenda 21, le PDESI aurait été mis en place. La méthode de mise en œuvre aurait été la même car le développement durable fait partie des habitudes. »

N. Watteau – Pôle Activités sportives – DGA JECS

« Sans effet. L'Agenda 21 ne suffit pas, il doit s'adapter à la politique culturelle et non l'inverse. »

A. Couret – Pôle Actions culturelles – DGA JECS

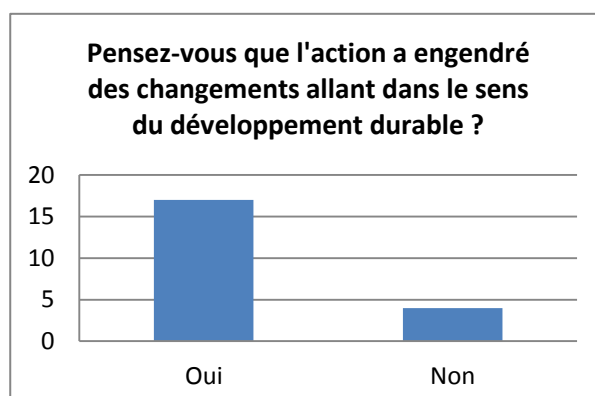
Question 2. Votre rôle de porteur d'action a-t-il été identifié : dans votre fiche de poste / dans votre entretien d'évaluation / par vos collègues de votre direction / par vos collègues d'autres directions ?



Si leur rôle de porteur d'action est plutôt bien identifié par les collègues de la Direction, il n'est que très rarement officialisé dans la fiche de poste ou l'entretien d'évaluation.

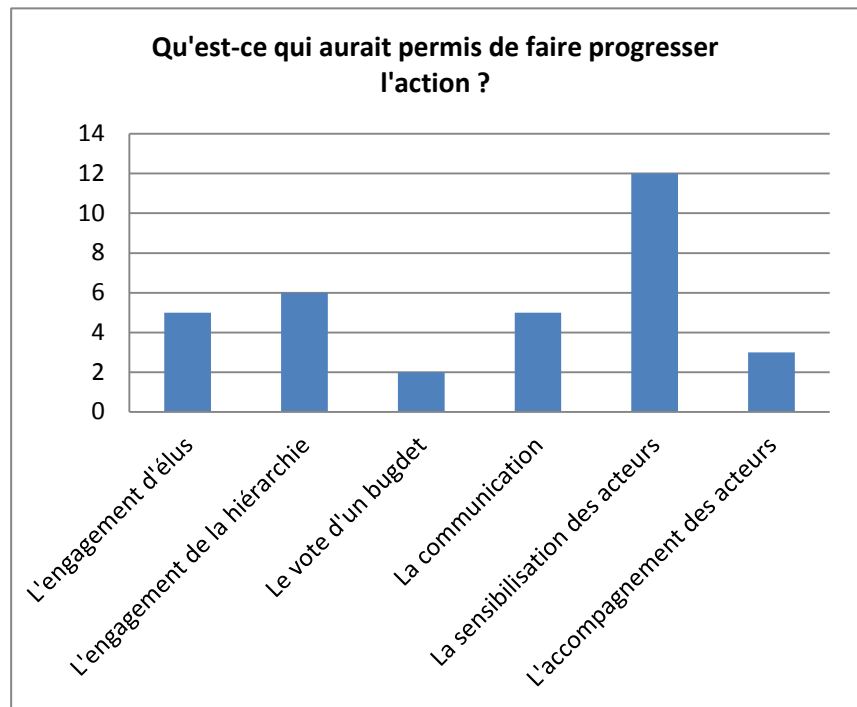
Question 3. L'engagement de cette action a-t-elle entraîné d'autres actions, des changements allant dans le sens du développement durable ?

Seulement 4 agents font un constat décevant sur l'évolution des pratiques depuis la mise en place de l'Agenda 21. Pour 3 d'entre eux, cette réponse est associée à un constat d'échec de l'action qu'ils portent.

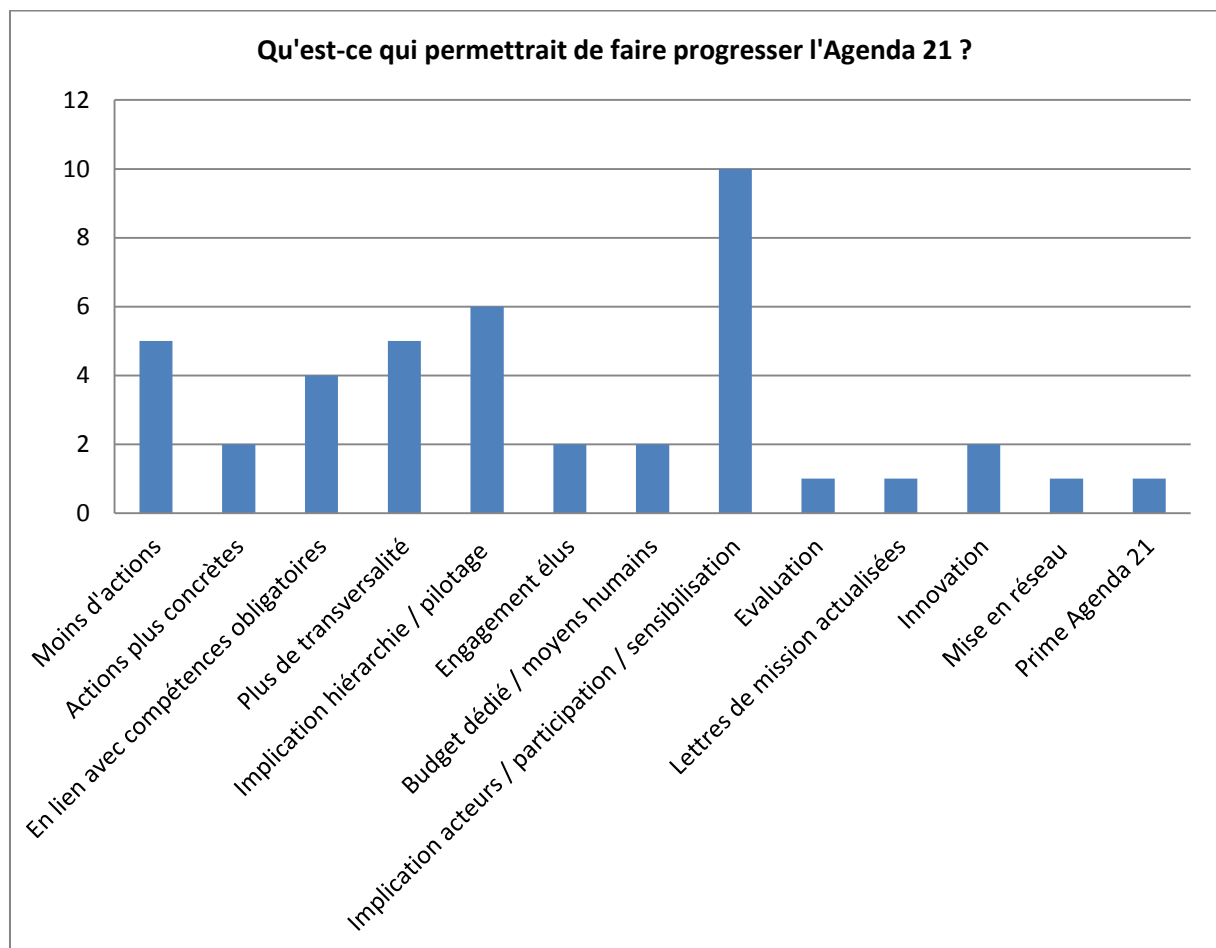


Question 4. Quel élément aurait permis de faire progresser l'action ?

La sensibilisation des acteurs est l'élément le plus récurrent.
 L'engagement de la hiérarchie est également un point qui doit retenir notre attention.
 Les progrès sont rarement liés au vote d'un budget.



Question 5. Quel élément de démarche pourrait faire progresser l'Agenda 21 ?



Les réponses sont multiples. Parmi les plus citées, on retrouve la participation des acteurs, l'implication de la hiérarchie, voire le pilotage par les Directeurs Généraux Adjointes. Les agents sont force de proposition pour l'actualisation du programme.

« L'actualisation du programme d'actions est l'opportunité de désigner de nouveaux porteurs d'actions afin de faire participer plus de collègues à la démarche. L'Agenda 21 doit continuer de proposer des animations innovantes faisant participer le plus grand nombre, de type Rencontres du développement durable, Challenge de la mobilité... Sur la transversalité, l'action a permis d'associer beaucoup de partenaires, mais peu de services internes, c'est une piste d'amélioration de cette action. »

L. Nemes – Pôle 100 projets solidaires – DGS

« Je pense qu'il faudrait cibler les actions sur lesquelles il y a matière à apporter une plus-value, constituer un programme avec moins d'actions pour gagner en lisibilité. L'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire sont des sujets à investir, en lien avec la compétence sociale du Conseil général. »

C. Sarrade – Direction de l'Environnement – DGA AEE

« Dans le travail en amont, avec ceux qui « construisent » les PMA, il faudrait identifier les accompagnateurs pour identifier les enjeux de développement durable. Par exemple sur les procédures d'adoption au sein de la DSD, il y a une réglementation à appliquer, mais les enjeux du développement durable ne sont pas identifiés. »

B. Langlet-Perrin – Service Valorisation de l'agent – DGA RH

2. La participation : une prise en compte désormais effective

a. En externe

En votant son Agenda 21, le Conseil général a annoncé sa volonté d'accentuer les démarches participatives en développant les relations avec les habitants des Pyrénées-Atlantiques.

Ainsi, d'avril à septembre 2013, le Conseil général a mené les **1ères Rencontres départementales du développement durable** : « Pour des Pyrénées-Atlantiques solidaires, durables et innovantes ». Quatre ateliers thématiques et transversaux ouverts au grand public, ont abouti à la co-construction de 40 fiches-actions :

- La transition énergétique, agir sur les mobilités et le logement ;
- L'eau, un bien commun ;
- L'égalité femmes-hommes, au travail et dans les temps de vie ;
- L'économie montagnarde, modes de production et de consommation responsables.

Les ateliers ont généré plus de 40 heures de débat, avec la participation de plus de 200 personnes. Les restitutions ont accueilli un public nombreux, en 4 points du territoire. Ces Rencontres ont abouti à la constitution d'un comité de suivi, qui doit devenir un comité consultatif pour l'ensemble des

questions de développement durable. Il est à ce jour constitué d'experts extérieurs à la collectivité, de techniciens de la collectivité mais également de citoyens volontaires pour participer à ces travaux.

b. En interne

Soucieux de s'appuyer sur les initiatives nationales pour engager des actions de sensibilisation, le Conseil général s'inscrit depuis 2 ans dans **la semaine nationale du développement durable**, pour favoriser l'appropriation des principes du développement durable par tous les agents. En 2013, un **groupe d'ambassadeurs du développement durable**, composé d'agents volontaires, a été constitué. Ces agents accompagnent le pôle Agenda 21 dans ses missions de sensibilisation et sont leur relais dans chaque direction. Dès avril 2013, **guide de l'agent éco-citoyen** à l'appui, les ambassadeurs du développement durable sont passés dans les bureaux de leurs collègues pour diffuser les bonnes pratiques. Un appel à contributions a également été lancé, un programme d'actions a été construit à partir de ces contributions. Des actions concrètes ont été menées en matière de déplacements (essais de voitures électriques en 2013, puis semaine entièrement dédiée en 2014), papier (création par un artiste local d'une œuvre représentant notre consommation mensuelle de papier), déchets (atelier « organisation d'un verre de l'amitié durable »), eau (calcul de son empreinte en eau). Aujourd'hui, le groupe d'ambassadeurs est composé d'une quinzaine de personnes réparties dans 6 directions, sur 7 sites différents.

3. L'organisation du pilotage : des instances en charge du suivi créées, mais à identifier davantage

D'un point de vue technique, pour en assurer la cohérence et la légitimité, le pilotage de l'exécution du programme a été confié au Directeur Général des Services qui a délégué cette fonction à son adjoint. Un pôle Agenda 21 composé de 3 personnes (2 cadres A et un cadre C) assure l'animation de la démarche sur le plan opérationnel. Le comité technique existant lors de la phase d'élaboration a été remplacé par le comité de direction.

Au regard des entretiens avec l'ensemble des Directeurs Généraux Adjointes (DGA), il semble nécessaire à l'avenir, soit de constituer à nouveau un comité technique, soit d'acter la décision de faire régulièrement un point sur l'état d'avancement du programme en comité de direction. Il est constaté que ce retour en comité de direction n'est pas fait régulièrement sauf décision à prendre, et cela altère l'appropriation de ce programme par les Directeurs Généraux Adjointes. D'autant que 4 des 6 DGA actuellement en poste n'étaient pas présents dans la collectivité lors de l'adoption du programme.

On notera, par ailleurs, que les partenaires associés à la construction du programme Agenda 21 ne l'ont plus été lors de la mise en œuvre (en dehors de leur expertise sur une action).

Pour le pilotage politique, une commission Ad Hoc Agenda 21 a été constituée et est présidée par Natalie FRANCO, Vice-présidente du Conseil général. Cette commission examine entre autres dossiers, le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable.

Mais les décisions concernant les actions et portant sur l'aspect opérationnel sont examinées dans les commissions organiques existantes en particulier la 5^{ème} commission compétente en matière d'environnement. Les élus membres de la commission Ad Hoc assistant déjà à ces commissions où ils examinent les dossiers liés aux actions Agenda 21, se mobilisent difficilement pour les réunions de la commission Ad Hoc.

4. Transversalité : une organisation qui progresse

Les porteurs de projets

Pour assurer la transversalité, des groupes projets ont été constitués pour certaines actions. La légitimation de la mission de ces porteurs de projets a été matérialisée par la rédaction d'une lettre de mission du DGS, qui confère à l'agent un rôle transversal qui doit mener son action en mode projet. Dans le cadre de l'élaboration de ce dossier, les rencontres avec ces agents laissent apparaître pour un certain nombre, l'intérêt présenté par l'inscription de l'action au programme Agenda 21 car ils se trouvent confortés dans leur positionnement quand ils ont à faire avancer le dossier. Elle légitime la transversalité.

Ceci étant, leur positionnement en tant que porteur de projet se heurte encore parfois aux principes de l'organisation hiérarchisée et cloisonnée de l'administration. Pour améliorer encore les conditions dans lesquelles ils assurent leur mission, il serait nécessaire d'intégrer autant que possible le rôle de porteur de projets dans les fiches de postes et, par conséquent, d'intégrer cette mission dans les objectifs fixés lors de l'entretien d'évaluation annuel.

Les cadres

Par ailleurs, tous les cadres supérieurs du Conseil général ont suivi une formation à la conduite de projet et aux principes de la transversalité.

Les nouveaux agents

Lors de la journée d'accueil institutionnelle des nouveaux agents, une présentation de l'Agenda 21 est organisée avec ces agents sous forme d'un atelier participatif.

5. L'évaluation : une prise en compte croissante

Le suivi et l'évaluation de l'Agenda 21 sont assurés par la tenue d'un tableau de bord, mis à jour annuellement suite à des rencontres bilatérales avec les porteurs d'actions. Cette évaluation n'est pas optimale, pour la moitié des actions, les objectifs chiffrés n'ont pas été définis. De manière général, la culture évaluative reste à ancrer dans la collectivité.

6. L'amélioration continue

Le Conseil général a intégré l'objectif d'une amélioration continue non seulement dans le cadre de l'exécution des actions inscrites au programme Agenda 21 mais également dans l'ensemble des politiques qu'elles mènent. Pour cela, les réponses aux recommandations ont permis des avancées.

La fiche de « commentaires et de recommandations du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, sur la base d'une expertise de notre projet, a décliné des pistes d'amélioration en deux parties : les « projets et actions » et « la démarche et la méthode de travail ». Dès réception de cette fiche, le Département a œuvré pour répondre point par point aux commentaires et recommandations. Ces derniers ont permis d'étoffer le programme d'actions de

l'Agenda 21 voir, d'initier de nouvelles actions qui pourraient être incluses lors de l'actualisation du présent Agenda 21.

La plus-value de l'Agenda 21 dans l'exercice de nos missions, en interne et vers les territoires, apparaît avec la prise en compte de ces recommandations.

Pistes d'amélioration « Projets et actions »

Recommandation n° 1 : « Approfondir l'intégration du développement durable dans les politiques sociales ».

Le Département a élaboré, au cours des exercices 2011 et 2012, son « Schéma de l'autonomie 2013 – 2017 ». C'est sur ce schéma que s'appuie actuellement les actions des politiques publiques en faveur des personnes dépendantes (personnes âgées ou personnes handicapées).

Suivant les éléments déterminants d'une démarche de développement durable, le Département a co-construit son nouveau schéma avec les acteurs et bénéficiaires directs et indirects de cette politique, impliqués dans 12 groupes de travail thématique, qui se sont réunis 6 demi-journées.

Ce travail collaboratif a donné lieu à l'adoption par l'Assemblée départementale, d'un Schéma bâti sur 3 axes :

- Structurer la coordination des actions et la coordination des acteurs
- Conforter la vie à domicile
- Diversifier l'offre en établissement d'accueil des personnes dépendantes

En décembre 2013, les participants ont été conviés à partager un bilan d'étape de la mise en œuvre du Schéma.



Figure 1 Bilan d'étape Schéma autonomie - décembre 2013

Par ailleurs, le Département a engagé en 2013, un travail sur une thématique qui n'était pas abordée dans son Agenda 21 : l'égalité femmes-hommes. Au cours, de ses 1^{ères} Rencontres départementales du développement durable, un atelier était dédié à cette thématique. Il a abouti à 16 propositions d'actions dont cinq sont déjà engagées. De plus, le Président du Conseil général a signé, le 21 septembre 2013, la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, engageant l'institution dans l'élaboration d'un diagnostic territorial et d'un plan d'actions complémentaires aux propositions issues des Rencontres.

Ces diagnostic et plan d'actions sont actuellement co-construits avec les acteurs du territoire.

Il sera étudié la possibilité d'intégrer formellement tout ou partie du Schéma de l'autonomie et du Plan d'actions pour l'égalité dans l'Agenda 21 actualisé.

Recommandation n°2 : « Mobiliser les acteurs agricoles dans les projets de développement durable du territoire »

Sur la base de l'action 6.1.2 de son Agenda 21 « Manger bio et local, labels et terroir dans les Collèges », le Département a cherché à fédérer les acteurs agricoles dans la démarche. Ainsi, une

charte de qualité des producteurs souhaitant fournir les restaurants scolaires a été coécrite avec les professionnels et/ou leurs représentants, regroupés au sein d'un groupe approvisionnement composé des 9 associations de producteurs qui maillent le département. Ce partenariat, privilégiant les circuits courts et de proximité, permet une hausse continue des pourcentages de produits issus de l'agriculture biologique et de produits labellisés de qualité, servis dans les cantines. Toutes les productions sont représentées : fruits et légumes, viande, poisson, œufs, produits laitiers, pain. La transversalité de l'approche (collèges, environnement, agriculture et services juridiques) ayant donné des résultats plébiscités lors de 2 forums « Manger Bio » des professionnels ou fournisseurs de la restauration collective, le Département a étendu l'action pour une expérimentation au sein de 9 EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) en septembre 2014.

Pistes d'amélioration « Démarche et méthode de travail » :

Recommandation n°3 : « Renforcer la participation des habitants et des acteurs à l'Agenda 21 »

Le Département a dans un premier temps, systématisé son partage d'expériences avec les acteurs (notamment les collectivités labellisées Agenda 21 local France). De plus, il a pris une part active dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur son territoire :

- La « Caravane Rio 21 : en route pour des territoires durables », outil de sensibilisation itinérant et interactif, a effectué deux passages dans les Pyrénées-Atlantiques, à Anglet et à Pau. Cet outil a notamment été créé avec la Communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées, la ville d'Anglet, le Conseil régional d'Aquitaine, la DREAL Aquitaine...
- Campus 21, évènement imaginé au sein du Comité Aquitain pour l'Education à l'Environnement vers un Développement Durable, s'est tenu au Printemps 2014 sur la Campus de Pau, et se tiendra sur les Campus de Bayonne et d'Anglet au cours de l'année universitaire 2014-2015.

La réalisation la plus « participative » est certainement l'organisation des 1^{ères} Rencontres départementales du développement durable. Ouvertes à tous, inaugurées sur le campus palois en avril 2013, elles se sont conclues à Hendaye en septembre 2013 après avoir réunis plus de 200 personnes autour d'ateliers thématiques : « l'eau : un bien commun », « l'économie montagnarde : modes de production et de consommation responsables », « la transition énergétique : agir sur les mobilités et le logement » et « l'égalité femmes-hommes : au travail et dans les temps de vie ».



**Figure 2 Lancement des Rencontres
Faculté des Sciences - Pau**

Recommandation n°4 : « Généraliser la grille d'analyse des projets pour améliorer la réponse des actions aux finalités du développement durable »

Améliorer l'impact de l'Agenda 21 dans les finalités du développement durable est un objectif prioritaire de l'évaluation de l'actualisation du programme d'actions qui se déroulera au cours de l'hiver 2014-2015. En effet, la grille d'analyse des projets a été présentée à toutes les directions générales et à toutes les commissions organiques d'élus. Cependant, l'utilisation de la grille est aujourd'hui disparate et son impact sur la conduite de projet n'est pas mesuré. Par ailleurs, il s'agit d'une grille en amont des projets qui ne permet pas le suivi ou l'évaluation des démarches mises en œuvre. Ce sera un objectif d'amélioration pour 2015.

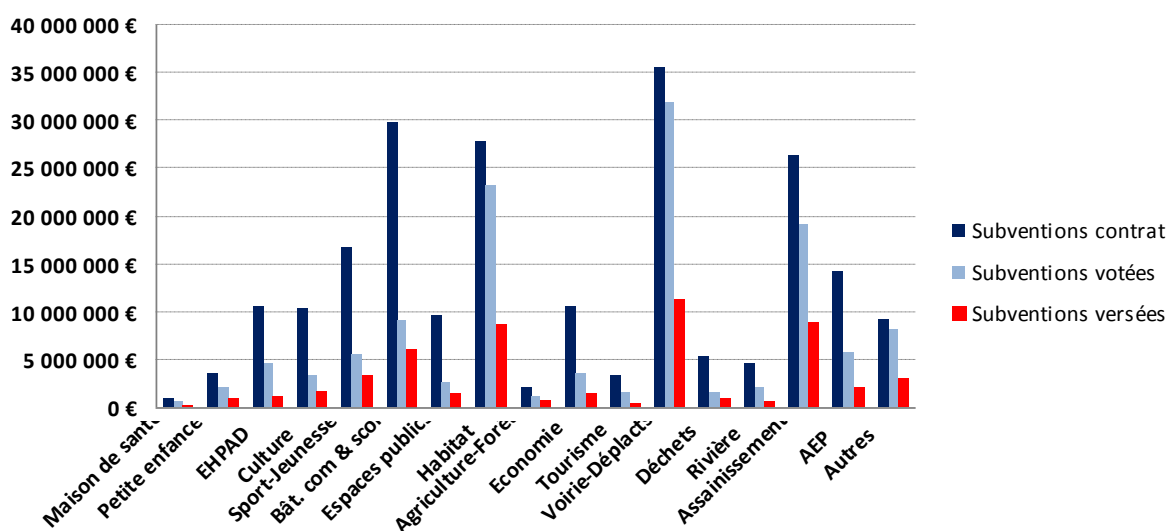
Recommandation n°5 : « Réfléchir à une stratégie d'appropriation progressive du développement durable par les collectivités du territoire »

Le Conseil général prévoit chaque année un budget de 50 millions d'euros d'aide aux projets d'investissements publics menés par les communes et leurs structures intercommunales. En 2013, le Département a contractualisé avec 32 territoires du département, pour 4 ans.

Pour ce faire, les services du Conseil général ont établi des portraits de territoire. Il s'agit de tableaux chiffrés, quantitatifs et qualitatifs qui établissent un état des lieux en matière d'habitat, d'éducation, de sport, de culture, de solidarité, de voirie, etc.

Des critères de **développement durable ont été définis pour la recevabilité des projets** (cf. les délibérations en annexe). A l'issue de réunions de négociations, l'ensemble des projets est discuté, cet ensemble constitue le contrat de territoire, signé par les Conseillers généraux, les Maires et les Présidents d'intercommunalités et de syndicats.

Aujourd'hui, toutes les communes du Département ont intégré une intercommunalité et ont signé un contrat de territoire. Les axes de ces contrats recoupent les finalités du développement durable



L'élaboration des contrats territoriaux a fait l'objet d'une large concertation. En effet, deux réunions minimum ont été organisées sur chaque territoire, avec tous les acteurs publics concernés.

Recommandation n°6 : « Réfléchir aux modalités d'évaluation de l'impact de l'Agenda 21 par rapport aux objectifs poursuivis »

Cherchant à optimiser son Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable par un outil de suivi de son territoire, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques s'est rapproché de son homologue de la Gironde qui a créé « le profil de développement durable ».

Ce profil présente la situation du département en 6 indices synthétiques. Les indices correspondent aux cinq finalités du développement durable du cadre de référence national des Agendas 21. Le sixième indice correspond aux éléments déterminants de la démarche (évaluation, transversalité, amélioration continue, participation, organisation du pilotage).

Les indicateurs élémentaires composant chaque indice font apparaître les points forts et points faibles de la situation du territoire des Pyrénées-Atlantiques. En cela, ils éclairent la décision publique en renforçant les orientations et les politiques départementales en cours pour lesquelles les indices sont positifs. Ils aiguillent également les pistes d'amélioration dans différents domaines.

Le Département a calculé et présenté 3 indices dans son Rapport annuel 2012, et les 3 autres indices dans son Rapport annuel 2013. En 2014, la collaboration entre les Conseils généraux des Pyrénées-Atlantiques et de la Gironde continue avec l'ambition de produire des données infra départementales. Le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques va préciser plus particulièrement son indice de cohésion sociale.